

## Communiqué

### **Votations communales delémontaines : un oui et un non**

14 francs par an, c'est le coût pour un ménage moyen de la nouvelle taxe proposée pour financer la politique énergétique et de développement durable de la ville, avec la création de la fonction de délégué qui lui est liée. Les problèmes de pollution et de réchauffement climatique, ainsi que la flambée des prix du pétrole nécessitent plus que jamais de faire attention à la consommation d'énergie. En utilisant plus raisonnablement l'énergie, peut-être grâce aux conseils du nouveau délégué, beaucoup de Delémontains pourront largement compenser cette petite somme.

Le POP appelle à voter OUI.

En revanche, le projet de révision du règlement d'organisation nous apparaît comme un appauvrissement de la démocratie. Réduire à quatre le nombre de conseillers communaux augmenterait fortement leur temps de travail communal, qui serait plus difficilement conciliable avec l'activité professionnelle. Il sera plus difficile de trouver des candidats. La représentativité politique en souffrira aussi. Actuellement, les 5 partis représentés au Conseil ont été choisis par 92 % des votants. Avec la révision, selon les chiffres de 2004, on n'aurait plus que 3 partis et le nombre de votants non représentés passerait de 8 à 35 %.

Quant à la diminution du nombre de conseillers de ville, c'est la représentativité de diverses catégories de population qui sera moins bonne. Par exemple, les trois jeunes de moins de 30 ans élus au soir des élections de 2004 ne l'auraient pas été avec 41 sièges. Proportionnellement, il y aurait moins de femmes. La population ouvrière est fortement sous-représentée, elle le serait encore moins.

Le POP vous invite donc à voter NON.

Parti ouvrier et populaire, Delémont